

PROCEDURE VAE DOCTORAT

(Procédure à l'usage des candidats)

Articles R 613-33 à R 613-37 du Code de l'Education et Arrêté du 25 mai 2016

1. Conditions :

Les articles R 613-33 à R 613-37 du Code de l'Education fixent les conditions de validation des études supérieures antérieures suivies par un étudiant ou de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** de l'intéressé en vue de l'obtention d'un diplôme délivré, au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur. L'arrêté du 25 mai 2016 fixe le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Ainsi, le candidat doit justifier d'**au moins une année d'expérience professionnelle** dans le domaine du diplôme souhaité.

Il est exigé que le candidat qui souhaite déposer un dossier de demande de VAE pour une inscription en doctorat doit **au minimum avoir déjà effectué des travaux de recherche et avoir publié dans des conférences ou journaux reconnus dans la discipline concernée.**

2. Procédure :

1- **Recevabilité** :

Avant de déposer son dossier, le candidat devra préalablement s'être entretenu sur son expérience avec le Directeur de l'Ecole Doctorale concernée (*cf. coordonnées en **annexe***).

Le candidat retire le dossier de recevabilité auprès du service VAE de l'Université de Lorraine (Mme Ophélie Salina : ophelia.salina@univ-lorraine.fr ou par téléphone au 03.72.74.03.98).

Ce dossier de recevabilité (*cf. **Formulaire Cerfa joint***) dûment complété devra également comporter les pièces suivantes, qui correspondent à la fois à celles relatives au dossier-type d'inscription en doctorat et au dossier de VAE :

- une lettre d'engagement d'un directeur de thèse,
- une lettre d'accord du directeur du laboratoire d'accueil,
- un CV détaillé indiquant l'ensemble des expériences professionnelles et des compétences acquises du candidat ainsi que sa production scientifique et technique (ouvrages, publications, communications, rapports, brevets et innovations, etc...),
- une note de synthèse présentant les travaux effectués en recherche et développement,
- une lettre motivant la candidature au diplôme de doctorat,
- une copie des productions les plus marquantes,
- des lettres de recommandation,
- une justification de ressources pendant la durée de la thèse.

Le dossier complet est à transmettre à Mme Ophélie Salina : ophelia.salina@univ-lorraine.fr pour validation administrative avant le passage en Commission de recevabilité.

Une copie du dossier est également à transmettre à la Direction de la Recherche et de la Valorisation (Sous-direction de l'Administration de la Recherche : Mme Isabelle Maréchal : isabelle.marechal@univ-lorraine.fr - téléphone : 03.72.74.04.55), afin de mettre en place la Commission de recevabilité.

Une Commission de recevabilité scientifique des dossiers est alors mise en place comprenant au minimum le Directeur du CLED (Collège Lorrain des Ecoles Doctorales), le Directeur de l'Ecole Doctorale concernée, le Vice-Président du Conseil Scientifique, la Vice-Présidente déléguée à la stratégie doctorale, deux experts désignés par le Directeur de l'Ecole Doctorale (1 interne et 1 externe à l'établissement), un représentant du service VAE de l'UL et un représentant de la Direction de la Recherche et de la Valorisation de l'UL.

Le candidat est reçu en entretien au début de la réunion de cette Commission de recevabilité afin de se présenter brièvement et de répondre aux éventuelles questions.

Par une délibération à huis clos, cette Commission statue sur la recevabilité ou non du candidat sur le plan scientifique. La Commission est tenue de justifier toute décision de non recevabilité. A l'issue de la réunion de la Commission, le Vice-Président du Conseil Scientifique, la Vice-Présidente déléguée à la stratégie doctorale ou le Directeur du CLED rédige un rapport de séance détaillé et signé par tous les membres de la Commission (le représentant de la Direction de la Recherche et de la Valorisation présent lors de Commission communique ce rapport au service VAE de l'UL et à la Sous-direction des Etudes Doctorales).

Lorsque le rapport est favorable, le candidat reçoit une autorisation d'inscription signée du Président de l'UL de la part de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (Sous-direction des Etudes Doctorales – Mme Estelle Barranco : estelle.barranco@univ-lorraine.fr - téléphone : 03.72.74.04.59), qui prend le relais de la procédure en lien avec le service VAE de l'UL.

2- Inscription en Doctorat :

Le candidat complète le dossier-type d'inscription en doctorat qui est à retirer auprès de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (Sous-direction des Etudes Doctorales – Mme Estelle Barranco : estelle.barranco@univ-lorraine.fr - téléphone : 03.72.74.04.59). Outre les pièces habituellement demandées et qui auront déjà pour la plupart été fournies lors du dépôt du dossier VAE, une copie de l'autorisation d'inscription délivrée par le Président devra être jointe.

Une seule inscription en doctorat peut suffire, mais plusieurs inscriptions peuvent être nécessaires.

Les frais de procédure VAE s'élèvent à 1400 euros en supplément des droits d'inscription au diplôme qui s'élèvent à environ 400 euros par année universitaire. Une avance pourra vous être demandée après la phase de recevabilité de votre dossier.

- La **procédure complète d'inscription** au doctorat à l'UL est disponible au lien suivant : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/futurs-doctorants/candidater>

3- Rédaction du mémoire et soutenance :

Rédaction du mémoire de thèse :

Le candidat, sous la responsabilité de son directeur de thèse, rédige un mémoire de thèse en langue française conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, dans le cas où le candidat est non francophone ou dans le cas où le candidat est francophone mais qu'au moins un des rapporteurs est non francophone, la thèse peut être rédigée et soutenue dans une langue étrangère après accord du Directeur de l'Ecole Doctorale et du Vice-Président du Conseil Scientifique. Dans ce cas, un résumé en français de la thèse de 5 à 10 pages rédigé par le candidat est exigé et une présentation de cinq à dix minutes en français devra avoir lieu lors de la soutenance.

Le dossier de VAE, décrivant les activités, missions et responsabilités du candidat, est joint en annexe du mémoire de thèse.

Constitution du jury de thèse et soutenance :

Le jury doit être conforme à l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation et au diplôme national de doctorat et doit comprendre au moins deux rapporteurs choisis en raison de leur compétence et habilités à diriger des recherches (habilitation française ou étrangère). Les deux rapporteurs doivent être extérieurs à l'Ecole Doctorale et à l'établissement, ainsi qu'à tout laboratoire lié par une convention. Il doit également respecter le décret VAE qui impose au sein du jury au minimum un professionnel « non-universitaire » et extérieur à l'établissement, compétent et capable d'apprécier la nature des acquis dont la validation est sollicitée. Le directeur de thèse du candidat ne peut être ni rapporteur, ni président du jury.

Le jury est ainsi composé de quatre à huit membres maximum, parmi lesquels le directeur de thèse et au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'établissement et à l'Ecole Doctorale, et choisies en raison de leur compétence scientifique. L'Université de Lorraine doit être représentée par au moins un professeur ou assimilé exerçant dans un laboratoire de recherche de l'UL.

Des personnes appartenant à l'entreprise ou à l'organisme où le candidat exerce son activité, ou ayant accompagné le candidat dans sa démarche, peuvent être indiquées comme membres invités du jury mais ne peuvent pas participer aux délibérations finales. Un représentant du service VAE de l'UL pourra également assister à la soutenance.

- Tous les autres aspects de la procédure doivent répondre aux critères de la **procédure complète de soutenance** du doctorat de l'UL (délai de dépôt, ...) disponible au lien suivant : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/soutenance>.

LISTE DES ECOLES DOCTORALES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

ECOLE DOCTORALE	Directeur	Coordonnées	Gestionnaire pédagogique	Coordonnées	Site géographique	Site internet
BioSE (Biologie Santé Environnement)	Patrick MENU	Tél : 03 72 74 65 87 ou 03 72 74 73 11 @ : patrick.menu@univ-lorraine.fr	Hélène PRIMERANO	Tél : 03 72 74 04 68 @ : helene.primerano@univ-lorraine.fr	NANCY	http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/biose/presentation
C2MP (Chimie Mécanique Matériaux Physique)	Dominique DALOZ	Tél : 03 83 19 32 24 (ENSGSI) ou 03 72 74 26 69 (IJL - Artem) @ : dominique.daloz@univ-lorraine.fr	Christine SARTORI	Tél : 03 72 74 04 72 @ : christine.sartori@univ-lorraine.fr	NANCY	http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/c2mp/presentation
HUMANITES NOUVELLES - Fernand Braudel	Béatrice FLEURY	Tél : 03 72 74 32 16 @ : beatrice.fleury@univ-lorraine.fr	Aude MEZIANI	Tél : 03 72 74 04 76 @ : aude.meziani@univ-lorraine.fr	METZ	http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/humanites-nouvelles-fernand-braudel
IAEM (Informatique, Automatique, Electronique et Electrotechnique, Mathématiques)	Didier MAQUIN	Tél : 03 72 74 04 66 @ : ed-iaem-dir@univ-lorraine.fr	Sabrina FERRY	Tél : 03 72 74 04 66 @ : ed-iaem-dir@univ-lorraine.fr	NANCY	http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/iaem/presentation
SIMPPE (Sciences et Ingénierie des Molécules, des Produits, des Procédés et de l'Énergie)	Christine GERARDIN	Tél : 03 72 74 52 34 @ : christine.gerardin@univ-lorraine.fr	Christine FIVET	Tél : 03 72 74 04 70 @ : christine.fivet@univ-lorraine.fr	NANCY	http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/simppe/presentation

ECOLE DOCTORALE	Directeur	Coordonnées	Gestionnaire pédagogique	Coordonnées	Site géographique	Site internet
SIReNa (Science et Ingénierie des Ressources Naturelles)	Jérôme STERPENICH	Tél : 03 72 74 56 59 @ : jerome.sterpenich@univ-lorraine.fr	Aurore BINET	Tél : 03 72 74 04 71 @ : aurore.binet@univ-lorraine.fr	NANCY	http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sirena/presentation
SJPEG (Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion)	Jean-Noël ORY	@ : jean-noel.ory@univ-lorraine.fr	Sandrine CLAUDEL-CECCHI	Tél : 03 72 74 05 39 @ : sandrine.cecchi@univ-lorraine.fr	NANCY	http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sjpeg/presentation
SLTC (Sociétés, Langages, Temps, Connaissances)	Cécile BERTRAND-DAGENBACH	Tél : 03 72 74 15 23 @ : cecile.bertrand-dagenbach@univ-lorraine.fr	Vanessa BINET	Tél : 03 72 74 04 64 @ : vanessa.binet@univ-lorraine.fr	NANCY	http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sltc/presentation